

## Roulons En Ville à Vélo



Roulons En Ville à Vélo

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION

Maison du Vélo

www.revv-valence.org - 09 80 91 94 97

1 rue Michel Servet

Permanences & horaires : voir page 20

26000 VALENCE

**Pensez à renouveler votre adhésion !**



REVV est membre de la FUB, Fédération des Usagers de la Bicyclette, et participe à son fonctionnement

### LE MOT DU PRESIDENT

Par Nicolas Martin

L'engouement pour le vélo constaté depuis plusieurs années et accéléré par la crise du Covid ne s'est pas démenti, un an après la levée des restrictions sanitaires. Même si les cyclistes restent archi-minoritaires et la voiture omniprésente, les politiques commencent à prendre conscience du phénomène, du potentiel de développement énorme et aussi des attentes de la population. L'insécurité ressentie reste le frein essentiel, ce qui justifie des investissements importants dans des aménagements cyclables de qualité. La nouvelle passerelle sur l'A7 en construction à Bourg-lès-Valence en est un bel exemple. Le Plan Vélo Intercommunal est aussi un signe, même si le choix de faire passer les vélos le long des axes routiers principaux est discutable. Bientôt nous aurons, enfin, un Pont Mistral mieux adapté pour les cyclistes. Mais donner la place aux modes doux commence par le partage de la rue. Pour que les cyclistes s'y sentent en sécurité il faut ralentir et réduire le volume du trafic automobile. Cela passe par des zones apaisées (zones 30, zones de rencontre) et par un schéma de circulation qui contraignent les déplacements en voiture et qui facilitent les trajets à pied et à vélo. Un exemple en est les Doubles Sens Cyclables. A cet égard le choix de Bourg-lès-Valence de devenir une « ville 30 », ou le 30 km/h devient la règle et le 50 km/h l'exception, doit être salué. C'est la première ville de Drôme-Ardèche à faire ce choix et nous espérons que d'autres suivront. En tout cas il faut les y encourager !

Dans ce numéro :

[Le Pont Mistral : enfin... \(page 3\)](#)

[Bourg-lès-Valence, première ville 30 de Drôme-Ardèche \(page 5\)](#)

[REVV et le Plan Vélo Intercommunal \(page 13\)](#)

**L'association REVV offre une large palette d'actions et d'activités. Si, comme nous, vous souhaitez favoriser l'usage du vélo, venez nous rencontrer durant les heures d'ouverture de la Maison du Vélo et rejoignez-nous !**



## LES BREVES

### Bonne nouvelle...

#### LA MAISON DU VELO EST OUVERTE

Vous retrouverez nos horaires habituels en dernière page ou sur le site Internet. Pensez à les vérifier avant votre visite car la situation reste évolutive.

Vous êtes les bienvenus si vous souhaitez nous rencontrer ou tout simplement pour entretenir votre vélo !

### Recyclez votre REVVeries

Vous avez lu votre REVVeries :

#### Comment le recycler de façon utile ?

Apportez-le chez votre médecin, votre dentiste ou votre kiné, etc., il agrémentera leurs salles d'attentes et procurera d'excellentes lectures à leurs patients. Le vélo, c'est la santé !

...et si vous avez besoin de quelques exemplaires supplémentaires pour une bonne cause, n'hésitez pas à passer à la Maison du Vélo, on vous en fournira !



## AU SOMMAIRE :

<b>LE MOT DU PRESIDENT</b>	<b>1</b>
<b>LES BREVES</b>	<b>2</b>
Bonne nouvelle...	2
Recyclez votre REVVeries	2
Remerciements	2
Mentions légales	2
<b>LES NOUVELLES DES COMMUNES</b>	<b>3</b>
Le Pont Mistral : enfin...	3
La nouvelle passerelle Girodet à Bourg-lès-Valence	4
Bourg-lès-Valence première ville 30 de Drôme-Ardèche	5
Impasse sur le Plateau de Lautagne	6
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>7</b>
L'Assemblée Générale 2023 de REVV	7
Les balades de REVV	9
REVV, LES ENFANTS, L'ECOLE ET LE VELO	10
Classes de CM1 à la MDV	10
Camille Vernet le mardi 23	11
Collège Gérard Gaud le vendredi 26 mai	11
REVV ET LES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS	12
<b>VIE LOCALE</b>	<b>13</b>
REVV et le Plan Vélo Intercommunal (PVI)	13
<b>URBANISME ET SECURITE</b>	<b>16</b>
L'accidentologie des cyclistes en hausse en 2022 ?	16
Code de la route : rappels et recommandations pour les cyclistes	17
Les panneaux de signalisation destinés aux cyclistes	17
Rouler en toute sécurité et être visible en vélo	18
Rappel des règles de circulation pour les vélos	18
<b>LE VELO DANS LES LIVRES</b>	<b>19</b>
<b>COURRIER DES LECTEURS</b>	<b>19</b>
Appel à nos collectivités à propos de la RD111 à la sortie de Valence	19
<b>INFOS PRATIQUES REVV</b>	<b>20</b>
10 services gratuits	20
Bulletin d'adhésion	20

## Remerciements

Ont contribué à ce numéro : Bernard B., Bernard D., Céline, Claire, François, Geneviève, Nicolas et bien d'autres...  
Préparation et mise en page : François

***Ce journal est entièrement conçu, rédigé et réalisé par des bénévoles : N'hésitez pas à vous joindre à nous !***

*Les articles nominativement signés représentent le point de vue de leur auteur et pas nécessairement celui de REVV,*

*mais REVV considère que leur publication apporte une contribution positive au débat.*

## Mentions légales

Contact : [Redaction.REVVeries@gmail.com](mailto:Redaction.REVVeries@gmail.com)

Abonnements : L'abonnement au présent bulletin REVVeries est inclus dans l'adhésion annuelle à l'association REVV.

**Adhésions : voir page 20**

REVV - Roulons En Ville à Vélo - Association loi 1901 - 1 rue Michel SERVET - 26000 VALENCE - Téléphone : 09 80 91 94 97  
[www.revv-valence.org](http://www.revv-valence.org)

## LES NOUVELLES DES COMMUNES

### Le Pont Mistral : enfin...

L'accident à l'entrée du Pont Mistral côté Guilherand-Granges le samedi 26 novembre 2022, qui a causé la mort du petit Nolan, 8 ans, dans une collision avec un autocar de la région, a suscité une vive émotion.

Les associations de cyclistes locales, REVV, les Recyclettes (Valence), Yapluka (Saint-Péray), Alterre (Saint-Péray) organisaient le samedi suivant, le 3 décembre, un rassemblement sur le lieu de l'accident afin de rendre hommage à la jeune victime, d'observer un moment de recueillement dans la dignité, et d'appeler les pouvoirs publics à faire des efforts pour améliorer la sécurité des cyclistes en général et sur le pont en particulier.

Ne pouvant se satisfaire d'une situation qui n'avait pratiquement pas évolué sur le pont Mistral depuis la création des deux bandes cyclable en 1996, mis à part la limitation de vitesse à 50 km/h en 2012 et l'élargissement des bandes cyclables de 1,25 mètre à 1,45 mètre en 2017, les associations décidaient par la suite de manifester tous les premiers samedis du mois afin de faire pression auprès des autorités pour faire avancer le projet d'aménagement cyclable du pont, officiellement en discussion depuis début 2021.

Ce projet consistait à créer 2 véritables pistes cyclables de 2 mètres de large de chaque côté, avec des séparateurs physiques, en réduisant l'espace automobile de 4 à 3 voies. Ce projet nous paraissait réalisable à court terme mais, étant donné la complexité de la circulation de chaque côté du pont, il nous semblait aussi indispensable de demander l'avis des usagers avant d'entamer les travaux, dans le cadre d'une vraie concertation. Malgré notre relance l'an dernier via une lettre ouverte aux élus de Valence Romans Déplacement, nous n'avons aucune nouvelle du projet.

Nous avons donc appelé les cyclistes à un rassemblement sur le lieu de l'accident suivi d'une vélorution dans les rues de Valence les samedi 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1er avril, 6 mai et 3 juin.

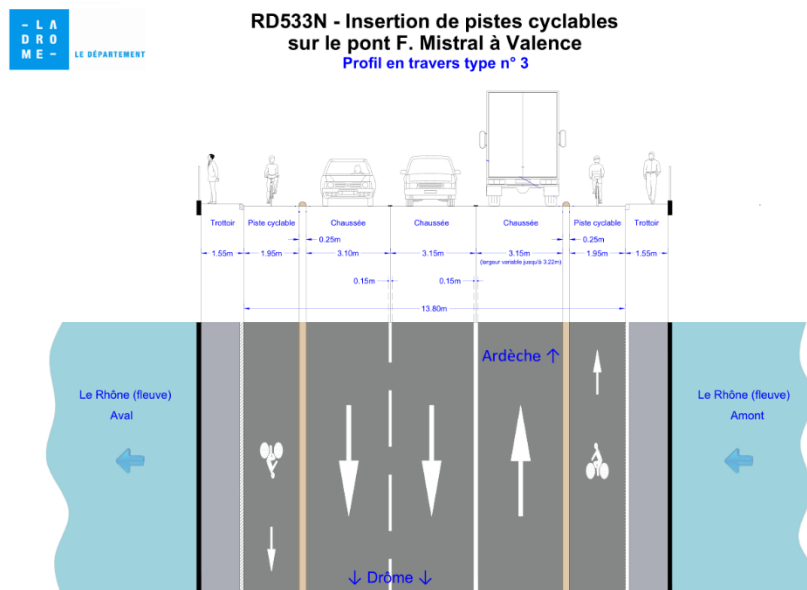
En février, nous adressions un courrier au département de la Drôme, à Valence Romans Agglo et à la Communauté de Commune Rhône Crussol pour demander officiellement une réunion de concertation sur le projet. Ce courrier était signé de 6 associations : REVV, les Recyclettes, Alterre, Yapluka, APAV (Romans) et Vélo dans la Ville (Crest)

Nous avons reçu en mars une réponse de la présidente du conseil départemental de la Drôme, adressée aux associations signataires de la demande, nous informant que le département s'était positionné comme maître d'ouvrage et qu'une réunion pourrait avoir lieu en avril.

Mais ce n'est que fin mai que nous avons eu des nouvelles : Le 25 mai nous avons reçu l'ordre du jour de la réunion chez Valence Romans Mobilités (VRM) programmée pour le 14 juin depuis décembre dans lequel figurait, entre autres, le pont mistral et sans que l'ensemble des 6 associations signataires de la demande ne soient invitées.

Nous n'avons eu la confirmation que le 6 juin que la réunion promise par le département aurait bien lieu le 14 juin chez VRM. Nous regrettons que, malgré nos demandes, ni le département, ni VRM n'aient voulu inviter la globalité des 6 associations signataires de la demande.

Le projet d'aménagement du Pont nous a donc été présenté en détail. Dans ses grandes lignes le projet est conforme à ce qui avait été annoncé en 2021 : Création de 2 pistes cyclables de 1,95 mètres de larges grâce au passage de 4 à 3 voies de circulation automobile. Les séparateurs physiques seront constitués de bourrelets en béton de 15 cm de haut et 25 cm de large ancrés dans le sol. La mise en place de véritables murets en béton, comme sur le pont des Lônes, aurait nécessité une emprise plus importante des voies automobiles en particulier pour le passage des bus, très nombreux sur le pont Mistral et à l'inverse une limitation de la largeur possible pour les nouvelles pistes cyclables.



Crédit document : Département de La Drôme

Le virage d'accès au pont Mistral depuis l'avenue Sadi Carnot à Guilhaierand-Granges fait l'objet d'un traitement particulier afin de séparer les flux des cyclistes de ceux des véhicules. Ceci se formalisera par un démarrage de la piste cyclable avant le virage. Celle-ci sera bordée sur son côté gauche par un bourelet séparateur en béton, identique à celui qui sera mis en place sur le pont. Ce bourelet sera interrompu au niveau des passages piétons et pour permettre l'entrée des cyclistes en provenance de l'avenue de la République et du rond-point de l'Europe vers la piste cyclable.

La topologie des lieux imposant des contraintes, les points de vigilance pour les futurs utilisateurs cyclistes resteront, en particulier :

- l'accès à la piste cyclable en provenance de l'avenue de la République à Guilhaierand-Granges via le rond-point de l'Europe (traversée de la voie automobile issue de l'avenue Sadi Carnot),
- la sortie de la piste cyclable à Guilhaierand-Granges en provenance de Valence,
- l'intersection entre la piste cyclable et la voie automobile tournant en U vers la rive du Rhône à Valence en provenance de Guilhaierand-Granges. Ce point a été amélioré par rapport à l'existant et les cyclistes y auront la priorité.

Ces points ont été évoqués lors la réunion du 14 Juin chez VRM. Nous avons remis en séance un document de questions / suggestions, pour lequel nous attendons des réponses écrites au moment où nous écrivons ces lignes.

Le projet enfin officialisé constitue donc un progrès pour les cyclistes qui se sentiront plus en sécurité grâce à l'élargissement des voies cyclables et aux séparateurs physiques. Les travaux vont pouvoir commencer bientôt et nous pouvons espérer qu'ils soient finis d'ici la fin d'année. Il était temps !

Les communiqués de presse et vélorutions des associations de cyclistes à la suite de l'accident ont permis de faire avancer ce projet dans les cartons depuis 2021. Mais nous pouvons aussi regretter qu'il ait fallu un accident mortel pour faire avancer les choses.

## La nouvelle passerelle Girodet à Bourg-lès-Valence

Les travaux de construction de la nouvelle passerelle sur l'autoroute et la nationale 7 ont bien avancé, depuis l'enlèvement spectaculaire de l'ancienne passerelle cet automne. Tous les tronçons et le mât fabriqués en usine sont désormais posés. En ce mois de juin, les haubans sont en cours de mise en place. Ils vont bientôt soutenir la passerelle et les piles provisoires pourront être démontées. Il y aura une période de tests pendant 6 mois et l'inauguration devrait avoir lieu en janvier 2024. Le chantier avait pris du retard à cause du renforcement des normes après l'écroulement du pont autoroutier de Genève en août 2018.

Cette passerelle servira aux voyageurs à vélo qui utilisent la ViaRhôna reliant le lac Léman à la mer et qui connaît un succès grandissant (on parle de 100 000 cyclistes par an). Elle leur permettra de rattraper la partie sud de la voie verte en passant par le vieux centre de Bourg-lès-Valence, la basse ville de Valence et le parc Jouvét, avant de passer sous l'autoroute au niveau du quai de la halte fluviale.

Mais elle servira surtout aux habitants de Bourg-lès-Valence et de Valence pour accéder à l'espace Girodet et à la ViaRhôna nord sans avoir à traverser la nationale 7 au niveau d'un carrefour très anxiogène. Car si les voies vertes connaissent un succès grandissant auprès des touristes, c'est en ville qu'elles trouvent tout leur intérêt. Elles permettent en effet aux habitants d'en sortir sans être confronté au trafic automobile, qui est trop souvent un frein réhibitoire pour les familles avec des jeunes enfants. Espérons que le nouveau tracé de la ViaRhôna entre la nouvelle passerelle et le parc Jouvét sera assez sécurisé et tranquillisé pour donner envie de prendre le vélo plutôt que la voiture, pour rejoindre l'espace Girodet ou l'Epervière.

Au total, la construction de la nouvelle passerelle et du belvédère coûte **5 200 000 euros**, dont 1 600 000 financés par la Ville. Le reste provient de l'Etat, de la Région, du Département, de Valence-Romans Agglo et de l'Union européenne.

On regrettera que les sociétés d'autoroute ne soient pas mises à contribution car, faut-il le rappeler, c'est quand même l'autoroute qui est à l'origine de la coupure urbaine et crée le plus de nuisances à Bourg-lès-Valence.



Crédit photos : images des webcams mises en place par la commune de Bourg-lès-Valence

## Bourg-lès-Valence première ville 30 de Drôme-Ardèche

Le concept de ville 30 a émergé dans les années 2000, avec quelques villes pionnières en banlieue parisienne. Aujourd'hui il couvre environ 15% de la population française et est entré dans sa phase de diffusion massive.

Bourg-lès-Valence a annoncé le passage en Ville 30 lors de la présentation de son plan vélo en réunion publique le 22 février 2023. Dans ce cadre est prévu la création de vastes zones 30 et de zones de rencontre bien aménagées sur 90% de l'agglomération. C'est une première en Drôme-Ardèche et cela mérite d'être salué.

Le passage en Ville 30 signifie que la limite à 30 km/h devient la règle et le 50 km/h l'exception. Il est important de communiquer sur cette avancée majeure, en rappelant bien qu'il ne s'agit pas d'imposer le 30 km/h partout, ce qui ne serait ni adapté, ni compris par la population.

La limitation à 30 km/h doit s'accompagner de mesures de terrain pour réellement réduire la vitesse des véhicules :

- Généralisation des doubles sens cyclables dans les rues à sens unique (pour être en règle avec la loi),
- Chicanes là où les vitesses constatées dépassent la limite (de préférence avec du mobilier urbain laissant le passage aux cyclistes pour leur éviter de se faire cisailier),
- Pictogrammes vélos au centre des rues étroites, pour empêcher le dépassement dangereux des cyclistes par les voitures, et à l'écart du stationnement automobile, pour éviter les accidents graves dus à l'ouverture des portières,
- Plan de circulation empêchant la traversée des zones résidentielles par les voitures, comme pour le passage sous la voie ferrée le long de la rue Gay Lussac,
- Actions pédagogiques voire verbalisation si nécessaire.

Si elle applique toutes ces mesures, la municipalité favorisera les déplacements à pied et à vélo plutôt qu'en voiture et créera un cercle vertueux dont tous les Bourcains bénéficieront grâce à une réduction de la pollution, du bruit et de l'insécurité routière, sans parler des avantages économiques et pour la santé.

Nous appelons les élus des autres communes à suivre cet exemple, qui est finalement très bien compris par la population. Car il ne s'agit pas d'empêcher les gens de circuler, mais simplement de le faire dans des conditions apaisées et en partageant mieux la voirie avec les autres usagers, qui sont de plus en plus nombreux, et c'est heureux !

## Impasse sur le Plateau de Lautagne

Le développement du parc d'activité du plateau de Lautagne a été planifié depuis le début des années 1980 et aucun aménagement de voirie n'a été construit pour éviter la saturation des voies de circulation. Aujourd'hui plus de 3000 salariés doivent s'y rendre quotidiennement et ils n'ont, pour la plupart, d'autre choix que de prendre la voiture. A titre d'information, nous avons essayé de recenser les places de parking sur une photographie aérienne de 2022. Nous en avons compté au moins 1500 !

La conséquence est qu'il y a des embouteillages aux heures de pointe, engendrant un trafic de dérivation sur les voies d'accès secondaires qui n'ont pas été prévues à cet effet.

Cette circulation provoque des nuisances et de l'insécurité sur la partie ouest du plateau, à vocation agricole, qui constitue pour de nombreux riverains un lieu idéal pour l'exercice physique de plein air. La véloroute reliant le secteur de Fontlozier au parc de Lorient pâtit aussi de cette circulation. Pendant les heures de pointe les riverains ne peuvent plus circuler à pied ou à vélo car ils se sentent en danger. Ce secteur a par ailleurs fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement Programmé dans la dernière révision du PLU, pour conforter sa vocation agricole et pour la biodiversité.

La décision courageuse de la municipalité de Valence, prise en avril 2022, de fermer l'accès des voitures au plateau par les chemins et routes secondaires a dû être reportée de plusieurs mois devant les protestations des entreprises implantées sur le parc d'activité. Finalement la ville a proposé un compromis consistant à fermer ces voies d'accès uniquement entre le 1er avril et le 30 septembre, du jeudi 19h au lundi 7h30, à partir de 2023.

Nous regrettons que le manque d'anticipation puisse conduire à sacrifier, même provisoirement, la tranquillité d'un lieu prisé par les habitants, et ce, en totale contradiction avec le nouveau PLU en cours d'adoption. La position des élus n'est, certes, pas toujours facile. Mais faut-il pour autant céder devant la pression des automobilistes, sachant que les voies secondaires ne permettent d'écluser qu'une toute petite partie des flux et ne règlent en rien le problème des bouchons. Ce n'est pas ainsi que l'on changera les comportements individuels et que l'on arrivera à réduire les nuisances du trafic automobile.

Saluons toutefois le projet d'un accès cyclable sécurisé au plateau de Lautagne à partir de l'Avenue Pierre Tézier, le long de l'Avenue de Lautagne. Les personnes travaillant sur le plateau de Lautagne et vivant dans un rayon de 3 à 7, kilomètres, voire plus, saisiront-elles cette nouvelle opportunité ?



---

## VIE ASSOCIATIVE

---

### L'Assemblée Générale 2023 de REVV

Cette année l'Assemblée Générale de REVV s'est tenue le mardi 25 avril à la maison du vélo de 20h à 22h. En présence de 60 membres de REVV et de 7 élus locaux.

L'assemblée générale a été le moment de faire un bilan de l'exercice de l'année 2022, qui a été l'année de sortie de la crise du Covid. Cette crise a eu des effets négatifs sur la vie associative en générale, en démotivant les bénévoles et en décourageant les adhésions.

Malgré ces effets négatifs, REVV a pu reprendre ses activités d'avant Covid presque normalement. Mais la crise a aussi eu des effets bénéfiques sur la pratique du vélo au quotidien qui a très sensiblement augmenté, avec une prise de conscience des pouvoirs publics sur l'importance d'engager des investissements pour répondre aux besoins d'aménagement cyclables. C'est une bonne nouvelle, même si les budgets débloqués en faveur du vélo restent faibles devant ceux encore consacrés aux investissements routiers. Nous craignons que l'argent soit dépensé sans tenir compte des avis des représentants des usagers (cf. Plan Vélo Intercommunal de Valence Romans Mobilités) conduisant à des aménagements à forte visibilité mais ne répondant pas aux besoins de tous les cyclistes. C'est pour cela que REVV a besoin de ressources bénévoles non seulement pour apporter directement des services aux cyclistes, notamment grâce à la Maison du Vélo, mais aussi pour faire entendre la voix des cyclistes, pour dialoguer avec les pouvoirs publics. Il s'agit ainsi de continuer à augmenter la part des modes doux grâce à des aménagements attractifs donnant envie à tous de passer au vélo en abandonnant la voiture pour les trajets du quotidien.

Après avoir présenté le rapport d'activité, le bilan financier et le rapport moral, un débat a pu avoir lieu à propos du Plan Vélo Intercommunal (PVI) de Valence Romans Mobilités (VRM) entre les élus et les membres de REVV où chacun a pu exposer ses arguments. Nous avons rappelé la motion votée en AG 2022 : « Le vélo doit rester un plaisir ! Ce n'est pas seulement une question d'écologie ou un gain de temps, d'argent, de santé, etc. C'est aussi une source de bonheur quotidien ! Chacun doit pouvoir en bénéficier. Sans insécurité ressentie. Dans le respect des règles ». Puis nous avons fait voter la motion suivante : « Il faut développer les liaisons cyclables intercommunales. Mais il ne faut pas faire passer les vélos le long des grands axes routiers. Le vélo ne doit pas devenir une punition ! Notre territoire dispose de nombreux itinéraires propices au vélo. Ces itinéraires sont adaptés à tous les usages et faciles à aménager ».





Nous avons procédé à l'élection des membres du CA. Une personne ne s'est pas représentée et deux ont été nouvellement élues. Nous ne sommes pas encore à la parité, faute de candidates.

L'assemblée s'est terminée autour d'un verre et d'une collation pour un moment d'échange convivial qui a permis de continuer les discussions de manière informelle.

**Nous remercions les élus présents à l'AG :**

- Morgane SAILLOUR : Conseillère municipale de Valence
- Jany RIFFARD : Adjointe à la maire de Guilhaud-Granges,  
Conseillère communautaire de la Communauté de Communes Rhône Crussol,  
Vice-présidente de Valence Romans Mobilités
- Eliane GUILLON : Première adjointe de Bourg-lès-Valence
- Nancy GUIBOUD : Conseillère municipale de Bourg-lès-Valence
- Agnès LAPEYRE : Conseillère municipale de Bourg-lès-Valence
- Paul DESPESSE : Conseiller municipal de Saint-Marcel-lès-Valence
- Anne-Laure THIBAUT : Suppléante de Mireille CLAPOT députée de la 1ère circonscription de la Drôme

**Membres de REVV élus au Conseil d'Administration :**

- Claire ALLEMAND
- Jean-Luc ARNOD
- Bernard BEDOUE
- Pierre BONNET
- Bernard DEVIS
- François LEGRAND
- Pascale LEPETIT
- Elizabeth MALLEIN
- Nicolas MARTIN



## Les balades de REVV

Au cours de cette saison 2022-2023 plus d'une dizaine de balades ont été programmées, à chaque fois l'occasion de très jolis parcours et de jolies découvertes dans une ambiance de groupe toujours agréable et bien sympathique.

Ces balades ont lieu grâce aux fidèles accompagnatrices et accompagnateurs de REVV : Annick H., René P., Bernard O., Jean-Martin dits « les 4 mousquetaires » pour les sorties des 3èmes mercredis, mais aussi Pierre B. et Claire A., pour les sorties programmées deux à trois dimanches par trimestre.

Les balades « Vélo-Molo » des mercredis sont à la portée des cyclistes de tous niveaux, de difficulté facile à moyenne avec peu de dénivellés, parcours décidé le jour même (selon le groupe) sur environ 15 à 30 km.

Les dates des balades du dimanche sont programmées selon la disponibilité des ou de l'accompagnatrice / accompagnateur. Elles sont annoncées sur le site et sur la page Facebook de REVV. Les parcours sont précisés la semaine précédant la date indiquée. Ces sorties, de 30 à 45 km environ, sont de difficulté moyenne.

Lors des sorties des dimanches (en après-midi ou en journée) nos destinations ont été : « De Ferme en Ferme » (côté de Livron s/Drôme puis de Beaumont-Les Valence), Châteauneuf s/Isère (et les maisons troglodytes), Beauchastel, Touloud, et en début de saison une Balade "Festive et Familiale" de Valence-centre jusqu'à Chabeuil par le chemin de la Digeonne, puis Montvendre, avant de revenir sur Valence aux alentours de 17 h. Nous n'aurons pas pu programmer une nouvelle sortie de fin d'année à l'instar de la saison passée, où nous avons parcouru la Dolce Via de St-Laurent du Pape jusqu'à Pont de Chervil.

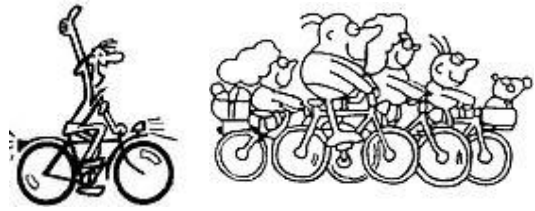
Au cours des sorties des mercredis Vélo-Molo (en après-midi), le groupe a roulé : le long de La Voie Bleue et de la ViaRhôna, jusqu'à Beauchastel, Charmes, Tain-Tournon, La Roche de Glun, toujours dans une ambiance privilégiant la découverte et la décontraction. Avec retour aux environs de 17 h.

La saison prochaine nous comptons bien sur la nouvelle disponibilité et la sympathie de nos accompagnatrices et accompagnateurs pour nous offrir de nouvelles sorties parmi les nombreux coins que nous offre notre belle région.

Bienvenue aux nouveaux-nouvelles volontaires à l'accompagnement des sorties vélo de REVV !...

Bienvenue aux cyclistes de tous niveaux ! ☺

<https://www.revv-valence.org/balades>



## REVV, LES ENFANTS, L'ÉCOLE ET LE VÉLO

Au cours de ce mois de mai, les écoles ont été invitées à faire des actions en faveur de l'environnement et en particulier autour du vélo, magnifique alternative aux déplacements motorisés. Cela a pu être des sorties sur la ViaRhôna, des visites à la Maison Du Vélo (MDV) pour découvrir l'univers du vélo, des contrôles techniques dans les écoles et des initiations aux réparations.

REVV a été présent le plus possible en répondant aux demandes des établissements et les premières actions se sont déroulées à la MDV.

### Classes de CM1 à la MDV

Le mardi 9 et le jeudi 11 mai nous avons accueilli deux classes de CM1 de l'école Notre Dame Ils étaient venus avec leur vélo. Répartis en 5 groupes de 5 élèves avec l'aide des parents, des instituteurs et des membres de REVV, les enfants ont fait le contrôle de leur vélo en cochant les cases à partir des fiches de contrôle. Les enfants ont été ravis de découvrir les secrets de leur vélo avec un vocabulaire nouveau : cintre, potence, cadre, roue libre et bien d'autres mots techniques.



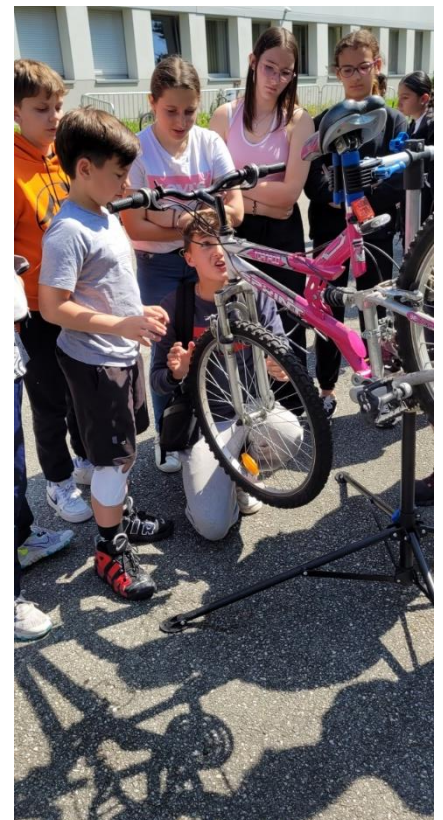
**Camille Vernet le mardi 23**

Notre intervention s'est déroulée au collège sur le parc à vélos. L'opération a consisté à faire un contrôle technique des vélos. Nous étions déjà intervenus pour du marquage, il y a une dizaine d'années, et de gros efforts ont été réalisés depuis, pour un garage des cycles plus rationnel.

**Collège Gérard Gaud le vendredi 26 mai**

Notre intervention sur le site avait été préparée avec le professeur d'EPS. Il s'agissait d'accueillir 7 classes de 5ème sur toute la journée. Chaque classe, accompagnée de son professeur, disposait d'une heure pour venir écouter les conseils de REVV. Il y a eu du contrôle vélo, quelques réparations réalisées par Christian avec quelques gravages. Pour occuper tout ce petit monde, nous avons improvisé des tests de démontage et de réparation. Le test consistait à démonter la roue avant d'un vélo avec attache rapide et frein VBrake. Cela a eu beaucoup de succès, tant pour les filles que pour les garçons. Il y a eu des grands moments de fou-rire notamment pour maîtriser le sens de vissage et de dévissage. Le deuxième exercice consistait à réparer une crevaison avec démontage du pneu, colle, rustine et remontage. Là aussi, beaucoup de succès. Ayant commencé notre atelier à 8h et l'ayant terminé à 17h, nous avons fini la journée, exténués. Difficile le métier d'enseignant ! Mais quelle satisfaction d'avoir su intéresser des classes de 5ème sur le thème du vélo

Marie Hélène a eu l'occasion de rencontrer le proviseur du collège Gérard Gaud qui a exprimé des remerciements pour notre intervention. Il a précisé que les élèves avaient été particulièrement intéressés et que, depuis, on parle beaucoup vélo au collège.



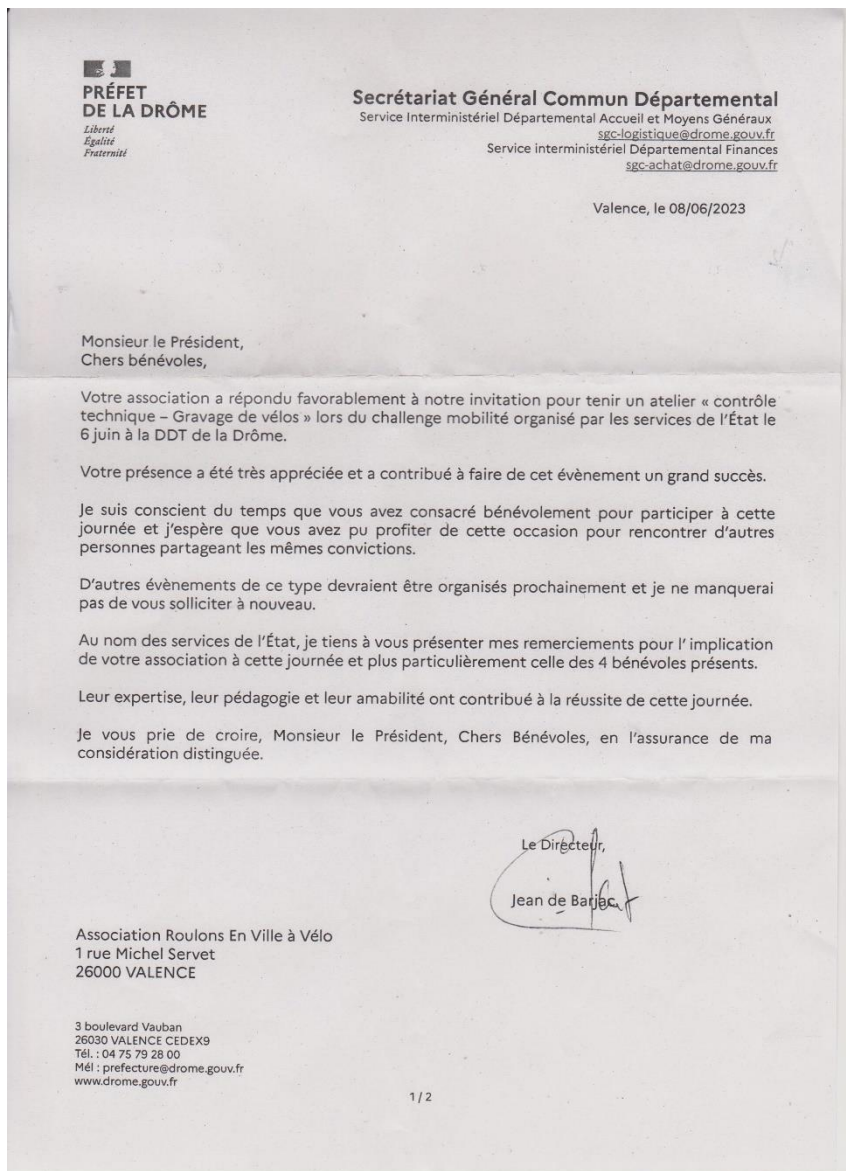
## REVV ET LES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS

Après de nombreuses actions dans les écoles sur le thème de l'environnement et les déplacements doux, nous avons répondu présent pour une journée d'actions sur le thème des déplacements, organisée par les services de la Préfecture de la Drôme, la Direction Départementale des Territoires et d'autres entités.

Nous avons proposé du marquage vélo ainsi que du contrôle technique. Le succès a été au rendez-vous puisque nous avons marqué 15 vélos, réalisé autant de contrôles techniques associés à de petites réparations et ceci en une matinée. Nos actions ont été très appréciées par le personnel cycliste et on est déjà retenu pour l'année prochaine. Nous voudrions remercier Madame Girard et d'autres collaborateurs pour avoir organisé cette opération qui visait à sensibiliser le personnel sur la dégradation de notre environnement avec des actions concrètes. Cela fait plaisir de rencontrer des gens qui ont des convictions et qui agissent. REVV se sent moins seul.



A la suite de notre intervention, nous avons reçu une lettre de remerciement de la préfecture. C'est bon pour le moral des troupes !



## VIE LOCALE

### REVV et le Plan Vélo Intercommunal (PVI)

En septembre 2022 Valence Romans Déplacements – désormais Valence Romans Mobilités (**VRM**) - annonçait lors d'une conférence de presse la mise en place d'un Plan Vélo Intercommunal (**PVI**) baptisé Cycléo, consistant à relier les villes et bourgs du secteur par des voies cyclables, avec un budget de 20 millions d'euros, dont la moitié est financée par le département de la Drôme.

Nous saluons le déblocage d'un budget aussi important pour développer l'usage du vélo pour les déplacements entre les communes.

L'association REVV partage les objectifs de Valence Romans Mobilités pour le réseau Cycléo, pour mémoire :

*Avec ce réseau cyclable, Valence Romans Mobilités donne l'opportunité aux habitants d'opter pour une **nouvelle forme de mobilité : efficace et décarbonée**. 16 itinéraires relieront 28 communes par des **aménagement adaptés et sécurisés**. Que vous soyez **cyclistes occasionnels**, convaincus, ou bien que vous hésitez encore, **le futur réseau cyclable est conçu pour tous les types d'usagers**.*

*D'ici 2026, l'objectif de ce plan est d'augmenter grandement les déplacements à vélo et de **vous faire aimer cette mobilité** pour qu'elle devienne un moyen de déplacement au quotidien sur notre territoire.*

Mais les orientations du réseau Cycléo, en particulier pour sa part intercommunale, ne répondent pas aux attentes qui avaient été exprimées par les cyclistes.

Les liaisons cyclistes intercommunales prévues passent essentiellement le long des axes routiers à fort trafic. Cette orientation est contraire aux solutions préconisées depuis de nombreuses années par REVV comme par d'autres associations cyclistes telles que **APAV** (A Pincés et A Vélo) sur le bassin de Romans - Bourg-de-Péage.

Des membres de ces deux associations ont rédigé un livre blanc citoyen du Vélo sur le périmètre de Valence Romans Déplacements. Ce document comporte de nombreuses propositions.

REVV et APAV ont toujours défendu l'usage du réseau secondaire à faible circulation lorsque cette alternative existe face à des voies à forte circulation. Nous avons toujours exprimé cette préférence, que ce soit pour le chemin de la Belle Meunière pour éviter le plateau des Couleures, ou pour le chemin de la Digeonne pour relier Valence à Chabeuil.

Pourquoi défendons-nous cette approche ?

Pour mieux comprendre la position de REVV, prenons l'exemple de l'axe Valence – Chabeuil

#### L'axe Valence – Chabeuil

2 itinéraires existent entre Valence et Chabeuil :

- L'un suit la RD68
- L'autre suit le chemin de la Forêt puis le chemin de La Digeonne

Le tableau ci-dessous permet une vision comparative synthétique des 2 tracés :

Itinéraires	Rue de La Forêt et Chemin de La Digeonne	Le long de la RD68
Type d'équipement cyclable envisagé	Voie partagée / voie verte selon la section de l'itinéraire	Pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la RD68
Distance du Centre de Valence (Pôle Bus) à la mairie de Chabeuil	11,5 km	10,8 km
Trafic automobile	1480 véhicules/jour (chiffres 2019) sur la section la plus fréquentée de l'itinéraire  La partie actuellement non revêtue, dessert les champs de culture et voit passer une circulation très limitée, essentiellement agricole.	>10 000 véhicules / jour (chiffres 2015)  - niveau de bruit important pour les cyclistes  - pollution gaz d'échappement

Itinéraires	Rue de La Forêt et Chemin de La Digeonne	Le long de la RD68
Points singuliers entre Valence et Chabeuil (SYNTHESE)	Principalement 2 carrefours à sécuriser et le rond-point de la fusée à Chabeuil (commun aux 2 itinéraires). Pont sur la LACRA avec une largeur réduite : prévoir par exemple un faux alterné pour la circulation automobile.	Principalement 5 ronds-points à sécuriser, y compris le rond-point de la fusée à Chabeuil (commun aux 2 itinéraires), carrefour de la route de Malissard à sécuriser, aménagement sur le passage supérieur du RD68 sur la LACRA, aménagement sous le pont de ligne TGV à l'entrée de Chabeuil.  Le contexte (par exemple limites d'emprises) de certains ronds-points rend difficile la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour les vélos.
Nature des travaux à envisager	Reprise du marquage au sol et réalisation d'une chaussée à voie centrale banalisée pour une partie de l'itinéraire. Sur le chemin de la Digeonne, reprise de la plateforme et mise en place d'un revêtement. Accès limité aux vélos et seuls usagers autorisés (principalement engins agricoles). Signalétique et aménagement des carrefours signalés plus haut.	Création pistes cyclables séparées Aménagements des passages des ronds-points Aménagement passage ligne TGV
Acquisitions foncières à prévoir	Néant (à la connaissance de REVV)	Oui (information CD26)
Coût	Les travaux relatifs à la section sur la commune de Malissard ont fait l'objet d'une estimation en 2019 :  137 k€. Si on considère la globalité de l'itinéraire jusqu'à l'entrée de Chabeuil, on peut faire l'hypothèse d'un montant global de 400 à 500 k€. Ces chiffres, à affiner, permettent en tout cas d'avoir une base de comparaison avec l'itinéraire courant le long de la RD68.	2,4 M€ pour la seule partie prise en charge par le CD26 (chiffres CD26)
Type de Voirie	- Voirie communale : o Valence o Malissard o Chabeuil	- Voirie communale : o Valence o Chabeuil - Voirie départementale le long de la RD68
Autre	- Possibilité de partager le premier tronçon de cet itinéraire (jusqu'au carrefour de la route de Malissard) pour la desserte de Malissard, évitant l'investissement en un tronçon spécifique	

Ce tableau illustre bien les alternatives offertes pour l'itinéraire Valence-Chabeuil. Tous ceux qui ont pratiqué les deux itinéraires ont pu apprécier le calme et la quiétude de l'itinéraire par le chemin de la Digeonne, par contraste avec la RD68, en particulier aux heures où les personnes vont/reviennent au/du travail, celles où l'on veut encourager le vélo du quotidien.

**Ce que montre également le tableau, c'est l'énorme différence de coût entre les deux solutions.**

- Option 1 : un itinéraire coûteux qui ne répond pas aux attentes des utilisateurs,
- Option 2 : un aménagement très sensiblement moins cher (1,9 M€ de moins si nos estimations sont correctes) et mieux adapté à la demande des cyclistes.

**En contradiction avec les éléments factuels que nous connaissons, c'est l'option 1 qui a été retenue par nos élus.**

**En tant que cyclistes, représentant les utilisateurs et forts d'une longue expérience de l'usage du vélo, nous sommes dans l'incompréhension totale.**

**Et en tant que citoyens-contribuables, que devons-nous penser ?**

Au-delà du choix lui-même, nous regrettons la façon dont celui-ci est intervenu. Durant toutes les discussions entre REVV et VRM, 3 itinéraires entre Valence et Chabeuil avaient été analysés :

Ainsi, un compte-rendu de réunion en date du 03/04/2019 mentionne :

*En résumé, depuis 2016, 3 itinéraires pour relier Chabeuil à Valence par Malissard ont été envisagés :*

*Le chemin de la Digeonne, proposé par VRD et privilégié par l'association REEV ;*

*La RD68, proposée par la commune mais refusée par le CD26 ;*

*La RD200 proposée par le CD26 mais refusé par la commune.*

*Il est confirmé en séance par les parties présentes que l'itinéraire passant par le chemin de la Digeonne, envisagé dès le début du projet, est le plus pertinent.*

La première fois où nous avons découvert le changement d'orientation pris par les collectivités concernant l'itinéraire Valence-Chabeuil fut lors de la réunion de la Commission Mobilités Douces de la ville de Valence en **juillet 2021**. Nous avons alors exprimé notre désaccord sans ambiguïté et avons même dû faire modifier le compte-rendu dans ce sens.

En **mai 2022** lors de deux réunions avec VRM nous avons renouvelé notre opposition au choix de faire passer l'itinéraire Valence Chabeuil par la RD 68.

Ce n'est qu'à la suite de la conférence de presse en **septembre 2022** lors de laquelle VRM annonçait officiellement le lancement de Cycléo que nous avons appris que le PVI avait été voté par les élus de Valence Romans Mobilités un an auparavant, le **23 juin 2021** ! Celui-ci ne correspondait pas à ce qui avait été présenté à REVV et à APAV avant le vote. Le document de la délibération, dont nous avons récemment eu copie (en vertu de la loi donnant accès aux documents administratifs), montre des plans que nous n'avions jamais vu en réunion de concertation entre VRD, APAV et REVV. Avant juin 2021, dans les échanges que nous avons eus avec VRM, il a toujours été question de faire passer l'itinéraire Valence Chabeuil par le chemin de la Digeonne et non par la route départementale 68.

Chacun peut comprendre que les associations se soient senties flouées par le procédé déloyal. D'autant que VRM annonçait en grande pompe lors de la conférence de presse que le PVI avait fait l'objet d'une concertation avec les associations de cyclistes, sans préciser que le vote avait eu lieu avant que la nouvelle orientation leur ait été présentée.

Les associations ont manifesté leur désaccord immédiatement. Nous avons dénoncé le procédé dans un communiqué de presse commun à REVV, APAV et au collectif du Livre Blanc, tout en appelant au dialogue pour améliorer le projet.

Le 16 octobre 2022 nous organisons une vélorution sur le chemin de la Digeonne pour marquer notre choix positif en faveur de cet itinéraire champêtre entre valence et Chabeuil, adapté à un usage quotidien et à un usage de loisir.

Tous les détails de ces événements sont dans la rubrique « dossiers brûlants de REVV » sur notre site internet :

<https://www.revv-valence.org/copie-de-commission-infrastructures>

### **Et pourtant, est-il trop tard pour améliorer le projet Cycléo ?**

Malgré le procédé déloyal de VRM avec les associations REVV et APAV, nous avons fait le choix de continuer à dialoguer.

Ainsi REVV a notamment participé à la première réunion du Comité des Partenaires le 5 avril 2023. Il faut noter que cette réunion aurait dû se tenir avant le vote du Plan Vélo Intercommunal par les élus. En effet, la loi prévoit que le Comité des Partenaires soit consulté régulièrement et en particulier avant toute "évolution substantielle de l'offre de mobilité" (selon les termes même de cette loi). Or le Plan Vélo Intercommunal (PVI) a été adopté le 23 juin 2021.

Lors de cette réunion, nous avons souligné que nous regrettons le choix fait par la collectivité d'asseoir en grande partie les barreaux intercommunaux du réseau Cycléo sur le réseau routier départemental. Nous avons souligné également que certains choix actuels de tracés du réseau Cycléo ne correspondaient pas aux objectifs fixés par VRM elle-même.

Nous avons reçu la réponse suivante : « Le schéma du réseau Cycléo a été voté par les élus ». Loin de nous l'idée de discuter la légitimité des élus à prendre les décisions. **Mais un projet voté signifie-t-il un projet figé ?** Sans tout remettre à plat, ce n'est pas se déjuger que de faire évoluer un projet afin qu'il réponde au mieux aux attentes des citoyens, dans une approche pragmatique pour l'adapter aux réalités du terrain.

Retour dans les années 60 : à cette époque-là, les élus ont également voté sur un tracé. Il s'agissait de la traversée de l'agglomération de Valence par l'A7. Peut-être y'avait-il eu des voix clairvoyantes à cette époque pour proposer un tracé à l'écart de la zone urbaine et des bords du Rhône, nous ne le savons pas. Si elles ont existé, elles n'ont en tout cas pas été entendues. Malheureusement, on connaît la suite de l'histoire. Toutes les tentatives des municipalités de se débarrasser de ce « boulet » ont été vaines depuis. **Pour Cycléo, il importe que les meilleurs choix soient faits aujourd'hui, en prenant en compte les perspectives de forte croissance de la part modale du vélo dans les années à venir, renforcées par l'avènement des vélos à assistance électrique.**

**Les 20M€ décidés par les collectivités offrent pour la première fois une opportunité de proposer une alternative à l'usage de la voiture entre les communes du bassin de Valence - Romans. Un tel investissement ne se renouvellera pas de sitôt. Il importe donc que ce budget soit utilisé au mieux.**

L'argent dépensé pour sécuriser les pistes cyclables sur les nombreux méga-carrefours giratoires le long des axes routiers départementaux - sans garantie de résultat - pourrait être dépensé plus utilement sur des itinéraires secondaires supportant des trafics réduits et donc plus faciles à aménager. Sans parler de l'agrément pour les cyclistes, qui ne sont pas tous des « vélotafeurs », le nez dans le guidon.

**REVV est une association dont le seul parti est celui du vélo.** Notre unique but est de faire progresser l'usage du vélo sur notre territoire afin de réduire la part de la voiture. Or c'est justement cet objectif qui est affiché par nos élus.

Pour nos concitoyens souhaitant se passer de la voiture pour leurs déplacements quotidiens et qui n'ont pas franchi le pas, le sentiment d'insécurité reste un frein. Il importe donc que soit mis en place un vrai réseau d'itinéraires sécurisés. Les nouveaux cyclistes ne persévéreront que s'ils y trouvent intérêt et plaisir. Longer des axes de circulation à fort trafic ne leur fera pas aimer cette mobilité ! Le vélo ne doit pas être une punition.

La position de REVV se veut pragmatique. Si le réseau Cycléo comporte actuellement des éléments non conformes aux objectifs de ce réseau, il importe que VRM et les associations s'assoient autour d'une table pour trouver ensemble des solutions.

**De vraies évolutions du réseau Cycléo sont sans doute encore possibles ! La balle est dans le camp de nos élus. REVV, de son côté, est prête pour un dialogue constructif et loyal, dans le respect mutuel, pour améliorer le projet Cycléo afin qu'il réponde au mieux aux intérêts de tous.**

## URBANISME ET SECURITE

### L'accidentologie des cyclistes en hausse en 2022 ?

Les chiffres de l'accidentologie de 2022 ont été annoncés le 1er février par la déléguée interministérielle à la Sécurité Routière : ils sont mauvais pour les cyclistes.

Depuis que le vélo a retrouvé droit de cité, chaque fois que le nombre de tués augmente, les media, s'emparent du sujet, parfois sur un ton alarmiste, le vélo étant réputé a priori dangereux.

Mais il faut faire la part des choses.

- 1) Si le nombre d'accident augmente, c'est la conséquence logique du nombre de cyclistes qui a considérablement augmenté, ce qui est déjà en soit une bonne nouvelle.
- 2) L'accidentologie n'augmente pas dans les mêmes proportions. Ceci signifie que le risque individuel diminue, et ça c'est aussi une bonne nouvelle.
- 3) Les chiffres montrent que l'accidentologie s'est aggravée principalement en dehors des zones urbaines, sur des routes où les vitesses des voitures conduisent à des accidents graves, souvent mortels.

Les chiffres de 2022 montrent aussi que l'accidentologie générale a augmenté dans les départements qui sont repassés à 90km/h alors qu'elle a diminué ailleurs. A ce titre les cyclistes peuvent remercier le Conseil Départemental de la Drôme d'avoir maintenu le 80 km/h, contrairement à ce qui s'est passé en Ardèche.

Que les cyclistes du quotidien qui circulent en ville se rassurent, les bénéfices du vélo compensent largement les risques d'accident, que l'on a tendance à surestimer en ville. Le vélo augmente l'espérance de vie en bonne santé. Et plus les cyclistes sont nombreux, plus le comportement des automobilistes change, c'est un cercle vertueux incontestable constaté maintes fois dans les statistiques. Il importe bien sûr que chacun, automobiliste, cycliste ou piéton ait une attitude responsable et respecte le code de la route.

Chaque accident constitue un drame et nous ne saurions nous y résigner. Les élus doivent tout faire pour que circuler à pied ou à vélo ne soit pas synonyme de danger pour beaucoup, en apaisant et en réduisant le trafic automobile, et en séparant les flux lorsque les vitesses constatées sont incompatibles avec la cohabitation.









## Code de la route : rappels et recommandations pour les cyclistes

### Les panneaux de signalisation destinés aux cyclistes

- Les panneaux de forme ronde marquent une obligation.
- Les panneaux de forme carrée indiquent une recommandation.

<p><b>Le panneau d'entrée de zone 30 indique une zone limitée à 30 km/h où peuvent cohabiter tout type d'usagers.</b> Les piétons n'y ont pas priorité. Dans ces zones, les cyclistes doivent bénéficier d'un double sens cyclable sur les routes à sens unique, sauf exception dûment justifiée par la municipalité. En revanche, l'autorisation de circuler dans le sens de circulation inverse doit être indiquée en entrée de voie par un panneau de sens interdit accompagné de la mention « sauf cyclistes ».</p> <p>Un marquage au sol peut également délimiter un couloir de circulation à contre sens.</p>	
<p><b>Panneau d'entrée de zone 30 et de double sens cyclable.</b></p> 	<p><b>Ce panneau indique le début d'une zone de rencontre partagée par les piétons, vélos et véhicules motorisés.</b></p> <p>Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur tous les autres usagers. <b>Toute la zone est limitée à 20 km/h.</b></p> <p>La fin de cette zone est signalée par le second panneau.</p> 
<p><b>Panneau double sens cyclable sur les routes à sens unique.</b></p> 	<p><b>Le panneau d'entrée et de sortie de voie verte indique le début / la fin d'une voie réservée aux véhicules non motorisés :</b> vélos, piétons, rollers et parfois des cavaliers. Rester vigilant car des véhicules à moteur peuvent être rencontrés après le panneau de sortie. Il faut également noter que dans certains cas, des véhicules peuvent être autorisés sur des voies vertes pour un usage local (Décret n° 2022-635 du 22 avril 2022 modifiant certaines dispositions du code de la route relatives aux voies vertes).</p> 
<p><b>Panneau piste ou bande cyclable conseillée et panneau de fin d'interdiction.</b></p> 	<p><b>Panneau piste ou bande cyclable obligatoire et panneau de fin d'obligation.</b></p> 
<p><b>Panneau d'interdiction à la circulation des cyclistes</b> sur la voie où le panneau est implanté.</p> 	<p><b>Panneau de danger destiné à prévenir les autres usagers de la possibilité de voir arriver des cyclistes.</b> Ils sont souvent implantés aux abords des pistes cyclables ou de voies vertes. Automobilistes ou cyclistes mieux vaut rester vigilants !</p> 
<p><b>Panneau « cédez le passage cycliste au feu »</b> mis en place en dessous d'un feu tricolore autorisant les cyclistes à franchir un feu rouge. Cette autorisation vaut qu'il se trouve ou non sur une piste ou une bande cyclable. Ils doivent d'abord laisser le passage à tous les usagers, qui bénéficient du feu vert (automobilistes ou piétons). Une flèche précise la direction vers laquelle le cycliste est autorisé à franchir le feu, gauche, droite ou tout droit.</p> 	<p><b>Le SAS vélo : une avancée cycliste plus sûre.</b> Très répandu chez nos voisins européens, il a été introduit depuis longtemps dans les "villes cyclables" françaises avant d'être officiellement intégré dans le code de la route en 1998 (art. R415-2 et R415-15). Il permet au cycliste de profiter du feu rouge pour se positionner devant les autres véhicules. Ceux-ci ne doivent pas empiéter sur le sas.</p> 

**Rouler en toute sécurité et être visible en vélo**

- Un équipement et un comportement visible :
  - o Hors agglomération, il est obligatoire de porter un gilet jaune rétro réfléchissant la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante, en particulier en cas de conditions météorologiques défavorables.
  - o De nuit et sans gilet, le cycliste est visible à seulement 30 mètres par les autres usagers. En revanche, si le cycliste porte un gilet, un conducteur le voit à 160 mètres, ce qui lui laisse le temps de ralentir et de se déporter.
  - o Toutefois, il est recommandé de porter un gilet en toute circonstance, y compris en ville et en plein jour. Préférez les vêtements de couleurs claires ou, mieux équipés un dispositif rétro réfléchissant que vous puissiez porter par tous les temps.
  - o Le port du casque bien que non obligatoire est vivement recommandé.
  - o Lorsque vous tournez, n'oubliez pas de tendre votre bras dans la direction que vous souhaitez prendre. Si vous devez vous arrêter, levez votre bras vers le haut. Apprendre à se signaler correctement, c'est aussi se rendre visible.
- Un vélo bien équipé :
  - o Bien choisir son vélo (en bon état et à la bonne taille), contribue à garantir votre sécurité et celle des autres usagers de la route. Certains équipements sont obligatoires, comme les éclairages avant et arrière, les catadioptres de roue. Ils permettent d'être vus par les autres usagers et notamment par les véhicules motorisés disposant de phares puissants.
  - o Il est également recommandé de vous munir de pneus à bandes latérales rétro réfléchissantes.
  - o Installer des rétroviseurs sur votre vélo : ils peuvent vous apporter une meilleure visibilité de votre environnement et vous aider à réagir en cas de danger ;
  - o Ajouter un écarteur de danger, fixé sur votre porte-bagages, incitera les voitures à s'écarter davantage lorsqu'elles vous doublent.
  - o N'oubliez pas : la sonnette est obligatoire. Signalez par anticipation votre approche aux piétons.

**Rappel des règles de circulation pour les vélos**

Les cyclistes sont tenus de respecter le code de la route pour leur sécurité et celle des autres.

En ville ou en-dehors de celles-ci :

- o Pour les cyclistes, l'obligation d'emprunter les bandes ou pistes cyclables est instituée par l'autorité investie du pouvoir de police après avis du préfet. Il est cependant fortement recommandé aux cyclistes, pour leur sécurité, de privilégier l'emprunt des voies qui leur sont dédiées.
- o Si la chaussée est bordée de chaque côté par des voies cyclables, les utilisateurs de ces voies, doivent emprunter celle de droite, dans le sens de la circulation et respecter les feux de signalisations réglant la traversée des routes.
- o En l'absence de pistes ou bandes cyclables, les cyclistes circulent sur le côté droit de la chaussée et peuvent s'écarter des véhicules en stationnement sur le bord droit de la chaussée, d'une distance nécessaire à sa sécurité.
- o Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants de moins de huit ans sont autorisés à emprunter les trottoirs, à condition de rouler à une allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons.
- o Les cyclistes sont autorisés à rouler sur les voies vertes, les zones de rencontres ou les zones 30, sauf dispositions contraires pouvant être prises par les autorités municipales.
- o Les vélos doivent en priorité stationner aux emplacements qui leur sont spécifiquement dévolus. Le stationnement sur le trottoir est cependant possible sous réserve de ne pas constituer un danger pour les autres usagers et de ne pas gêner la circulation.
- o Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton
- o Dans les aires piétonnes, circulez à l'allure du pas. Préférez des itinéraires alternatifs pour ne pas déranger les piétons.
- o Les cyclistes sont autorisés à rouler sur les voies vertes, les zones de rencontres ou les zones 30, sauf dispositions contraires pouvant être prises par les autorités municipales.
- o Dans les zones 30, les aires piétonnes et les zones de rencontre, les vélos doivent pouvoir circuler dans les deux sens. Le double sens vous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité, d'éviter les grands axes de circulation et de simplifier les itinéraires.
- o Hors agglomération : si vous roulez en groupe, roulez en file indienne. Si vous roulez à deux de front, placez-vous en file indienne dès l'approche d'un véhicule. La nuit ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- o Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.
- o Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
- o Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- o Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer

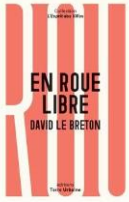
En complément, vous pouvez récupérer un petit document de synthèse sur le site de la sécurité routière :

[https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/depliant4volets\\_circuleravelo\\_charteetat\\_sept2020\\_hd\\_sansreperes.pdf](https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/depliant4volets_circuleravelo_charteetat_sept2020_hd_sansreperes.pdf)

## LE VELO DANS LES LIVRES

### Coup de cœur d'un lecteur

Nous inaugurons dans ce n°50 de REVVeries une nouvelle rubrique. Chacun peut y présenter une lecture en rapport avec le vélo et partager son coup de cœur.



**Bernard Devis a particulièrement apprécié « En Roue Libre » (sous-titré Anthropologie sentimentale du vélo) de David Le Breton (Editions Terre Urbaine, 215 p., 19€).**

Voici un livre que tous les cyclistes, aménageurs, décideurs, amoureux de la bicyclette liront avec plaisir et profit.

David Le Breton est un sociologue-anthropologue qui a particulièrement travaillé sur les mobilités, la marche et le corps. Après une mise en perspective technico-historique, il associe souvenirs personnels et analyse anthropologique, pour dresser un tableau vivant des enjeux sociétaux de la bicyclette, dans le monde d'aujourd'hui. Comme d'autres auteurs (Olivier Razemon, "Le pouvoir de la pédale ou Comment le vélo transforme nos sociétés cabossées", ou Frédéric Héran, "Le retour de la bicyclette"), il montre comment la bicyclette est un des facteurs susceptibles de modifier positivement et en profondeur nos rapports à l'outil et à la ville ainsi que les relations interhumaines.

Il s'agit bien d'aider à promouvoir un monde pluriel, le monde des " S", où Sobriété, Sérénité, Santé, Sécurité, Sensorialité, Sociabilité retrouveront une place que la politique du "tout-automobile" (vivement et finement critiquée par l'auteur) leur a fait progressivement perdre depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle !

A noter une excellente bibliographie en fin d'ouvrage pour éclairer, alimenter ou approfondir ce sujet passionnant.

Un livre facile à lire et à mettre entre les mains de tous les REVVeurs - REVVeuses !

*[Un extrait, p.194: « A mes yeux, l'appellation "vélo à assistance électrique" est abusive : ce sont des machines motorisées, comme autrefois le solex ou la mobylette ; elles ne participent en rien de la catégorie du vélo ».*  
D.Le Breton].

## COURRIER DES LECTEURS

### Appel à nos collectivités à propos de la RD111 à la sortie de Valence

**A qui appartient donc la portion de la départementale N°111 située entre les commerces de la route de Beauvallon et le Rond-point des Anglais ?**

Avec les photos aériennes nous pouvons voir que c'est durant l'hiver 2021/2022 que le département de La Drôme a jugé utile de refaire le revêtement de cette départementale mais pas le marquage au sol !

Cycliste fréquentant au quotidien cette route, j'ai téléphoné au département, à l'agglo, à la ville mais personne ne revendique la possession de cette portion de départementale située dans la ville de Valence et surtout personne ne veut payer le marquage au sol argumentant que c'est à l'autre de le faire.

En attendant, pas de piste cyclable et aucune traversée de chaussée sur plusieurs centaines de mètres alors que ce carrefour des Anglais est un exemple pour l'infrastructure cyclable : tunnel, pistes en dehors de la route...permettant aux cyclistes de franchir en sécurité tous les ronds-points.

Le département vient de mettre une deuxième couche de peinture là où il y en avait déjà eu une et les peintres que j'ai interrogés en passant à vélo m'ont répondu que, pour le reste, c'est à la ville de le faire !

Qu'attendent les décideurs : une manifestation ? la mort d'un cycliste renversé par un camion ? j'ai téléphoné de multiples fois à la ville, au département, à l'agglo, interpellé le maire et sa première adjointe lors de rencontres publiques.

Merci d'aider les cyclistes à rouler en sécurité. Cette dernière n'a pas de prix puisqu'il s'agit bien du coût financier de quelques centaines de mètres de marquage au sol.

Geneviève DELOCHE.



Date de prise de vue : Octobre 2021



Date de prise de vue : Mai 2022

## INFOS PRATIQUES REVV

### 10 services gratuits

pour les adhérents de REVV

(services gratuits sauf mention "vente")

#### 1. L'atelier vélo libre-service :

Outillage à disposition pour les réparations courantes, avec les conseils de nos mécaniciens bénévoles.

#### 2. La C.I.S (CIS@revv-valence.org) :

**La Commission Infrastructures et Sécurité** vous sollicite pour réfléchir à l'amélioration des infrastructures et dialoguer avec les collectivités.

#### 3. Le marquage antivol Bicycode :

Gravage d'un code sur le cadre, et inscription dans le fichier national d'identification (1 par an gratuit).

#### 4. Les balades :

Elles sont gratuites, et ouvertes à tous, sans inscription. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le « Programme BALADES » sur la page actualisée sur le site REVV :

<https://www.revv-valence.org/balades>.

Départ : Rendez-Vous au kiosque Peynet.

#### 5. La Maison du Vélo (MdV) :

Le lieu de rencontre et d'échange. Documentation et ouvrages en prêt y sont également disponibles.

#### 6. La Vélo-école pour adultes :

Sur inscription et bilan préalable. Gratuit.

- Apprendre à rouler : Deux ou trois sessions annuelles de plusieurs séances réparties sur deux mois.
- Oser rouler en ville : sessions de REVVSS « Rouler En Ville à Vélo en Sécurité et Sérénité. »

#### 7. Vente d'équipements de sécurité :

Gilets fluos marqués REVV et dispositifs réfléchissants.

#### 8. Vente de pièces détachées :

Pièces à tout petit prix, issues du recyclage, à utiliser sur place pour vos réparations dans notre atelier.

#### 9. Vente de vélos réhabilités :

REVV redonne une deuxième vie à d'anciens vélos, destinés en priorité aux adhérents à revenus modestes.

#### 10. Le journal REVVeries :

2 numéros d'information par an, au format papier ou numérique.

Anciens numéros téléchargeables.

**La Maison du vélo** est ouverte :

- les lundis (15h-20h)
- les jeudis (15h-20h)
- 1<sup>er</sup> & 3<sup>e</sup> samedi du mois (15h- 18h)

Pour plus de précisions :

**Internet :** [www.revv-valence.org](http://www.revv-valence.org).

**Téléphone :** 09 80 91 94 97

## Bulletin d'adhésion

**A envoyer ou déposer à la Maison du Vélo**

**1 rue Michel Servet, 26000 Valence**

accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de REVV.

Règlement en espèces possible sur place aux heures d'ouverture. **CB acceptée**

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Nom du conjoint (si adhésion familiale) .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Rue .....

Code postal ..... Ville.....

Téléphone.....

E-mail.....

#### Participation bénévole aux activités de REVV :

Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV, éventuellement après une courte formation :

**Oui / Non**

COTISATION	Individuelle	Familiale
Standard	10 €	15 €
Demandeur d'emploi	5 €	10 €
Etudiant	5 €	----
Dons et soutiens	..... €	
Ci-joint mon règlement total de	..... €	

## L'adhésion en ligne : c'est pratique !

Rendez-vous à l'adresse : <https://urlz.fr/arv7>

**Attention**, les dons demandés sont **facultatifs** et **ne vont pas à REVV**, mais à [HelloAsso](http://HelloAsso.com), qui est une société à but lucratif.

